

Ventes - Conseils - Expertises

- MINOTERIES
- BOULANGERIES
- MAISONS DE RETRAITE
- CENTRES DE CONVALESCENCE
- CLINIQUES
- TOUS FONDS DE COMMERCE
- IMMEUBLES ET TERRAINS

Société Parisienne Immobilière et Commerciale

S.P.I.C. et ALBERT

Depuis 1925

55, boulevard de Sébastopol - 75001 PARIS

M° CHATELET-LES-HALLES
PARKING CENTRE GEORGES POMPIDOU

☎ 01 42 33 62 67

Télécopie : 01 42 33 22 96

spic.albert@free.fr

Paris, le 26 mars 2010

Madame, Monsieur,

Campagne Meunerie 2009

L'année 2009 aura vu la parution d'une circulaire administrative qui récapitule, dans un document unique, les principes et l'organisation du contingentement de la production de farine de blé tendre. Le décret de mars 2009 a officialisé cette réforme et, à compter du 1^{er} avril 2009, c'est FranceAgriMer qui a repris les compétences et attributions de l'ONIGC.

Ce décret a fixé le seuil officiel de l'exonération de contingent à 350 quintaux et confirme qu'un exploitant peut prendre en location des droits de mouture dans la limite de 15 % de son plafond d'écrasement annuel. Par ailleurs, il abroge la mesure qui interdisait aux moulins fermés depuis plus de trois ans, de transformer leur contingent en droits de mouture. La recherche de contingent, même petit, est donc réactualisée mais cette opération est difficile. C'est pourquoi, avec l'ANMF, nous mettons en commun nos moyens afin d'entreprendre une cartographie des vieux moulins, susceptibles d'avoir conservé du contingent et, nous encourageons ceux qui pourraient détenir des informations de cette nature, à nous les communiquer.

Les bailleurs ont, une fois encore, été bien plus nombreux que les locataires, et nous avons tenté d'en satisfaire le plus grand nombre. Pour la campagne 2010, nous procéderons de manière identique à cette année, avec l'envoi d'un e-mail au mois de septembre. Si, toutefois, vous pouviez anticiper des quantités que vous souhaiteriez louer, n'hésitez pas à nous adresser un courrier le plus tôt possible. Les prix des locations ont varié, pour cette campagne 2009, de 0,30 € à 0,45 €, selon les quantités négociées, pour s'établir à un prix moyen annuel de 0,34 € du quintal, semblable à celui de la campagne précédente.

Cette restructuration a entraîné une ouverture tardive de la campagne 2009 en juillet. Les premières transactions, en juillet/août, se sont situées entre 4,75 € et 4,85 € du quintal. La campagne étant officiellement ouverte jusqu'au 28 février, les transactions ont évolué progressivement entre novembre et janvier de 5,00 € à 6,50 €. Fin janvier, certaines grosses quantités restaient à pourvoir et, l'offre n'étant malheureusement pas au rendez-vous, le quintal s'est envolé d'un euro en 24 h, passant de 6,50 € à 7,50 €, prix de clôture de cette campagne 2009.

Le prix moyen annuel d'acquisition 2009 aura donc été de 6,02 € du quintal, contre 5,29 € en 2008.

Nous restons à votre entière disposition pour tous conseils et services liés à vos besoins précis et, de même, en cas de vente de clientèle et de moulin ou d'expertise de votre exploitation et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre sincère considération.

V. BOULAT

M. CROYDON

Expert
FNAIM
Mandataire
COTRAC

S.A.S. au capital de 54 250 € - R.C. PARIS : B 562.025.007 - Siret 562.025.007.00047
Carte professionnelle n° T 4336 - Adhérent à la Caisse de Garantie de la FNAIM sous le n° 10580 pour 400 000 €
Compte spécial ouvert à la MONTE PASCHI BANQUE sous le n° 623 1631 002
MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MANDATAIRES EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE (COTRAC)
MEMBRE DE LA CHAMBRE DES EXPERTS (FNAIM)
TVA intracommunautaire : FR 81 562 025 007